



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 12 février 2021
affiché ou publié le vendredi 12 février 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210211-lmc1H24922H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24922H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 février 2021

n° 007-21 C

Objet : RS - Modification de la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

- date de convocation le 05 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois -

Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier -

Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric -

Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Catherine Mainier

Michel Dyen - Alain Saurel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Christèle Blambert à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Isabelle Dunod à Claudine Bonilla - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Farid Rezzak

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 février 2021

délibération n° 007-21 C

objet **RS - Modification de la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que la création de la CLECT et sa composition ont été approuvées par délibération du Conseil communautaire le 10 septembre 2020. Une modification des membres de la CLECT a ensuite été actée par délibération du 17 décembre 2020.

Compte tenu de la démission de Françoise Barreda de son mandat de conseillère municipale de la commune de Cognin, il convient de mettre à jour les représentants de la commune à la CLECT. Françoise Barreda (représentante titulaire) est remplacée par Franck Morat.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 080-20 C du 10 septembre 2020 et n° 167-20 C du 17 décembre 2020,

Vu la délibération du Conseil municipal de Cognin du 2 décembre 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la modification de la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées telle que définie ci-dessus.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 007-21 C

Objet de l'acte : RS - Modification de la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 3 - Reversement de fiscalité des EPCI à leurs membres ou à d'autres EPCI 1 - Commission d'évaluation des charges transférées

Date de l'acte : 11 février 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210211-lmc1H24922H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24922H1

Date de transmission en Préfecture : 12 février 2021

Date de réception en Préfecture : 12 février 2021

Période d'affichage : du au